

**Message du Conseil communal au Conseil général
du 7 novembre 2017****Octroi d'un crédit d'investissement de CHF 20'672'000.00 TTC pour la construction
d'un nouveau bâtiment scolaire sur le site du Sacré-Cœur****1. Introduction et Historique**

En 2005, la Commune d'Estavayer-le-Lac achetait le bâtiment historique du Sacré-Cœur et son parc pour couvrir ses besoins futurs en salles de classes pour un montant de CHF 4'110'000.00. Dans un premier temps, ce sont les classes de 7-8H, qui étaient dans les pavillons vers le CO, qui ont été rapatriées. En parallèle, le Centre de formation du Sacré-Cœur (Orès) continuait de dispenser des cours aux jeunes de la région et de la Suisse allemande, soit en externat ou en internat, dans les locaux qui leur étaient réservés selon la convention d'achat de 2004.

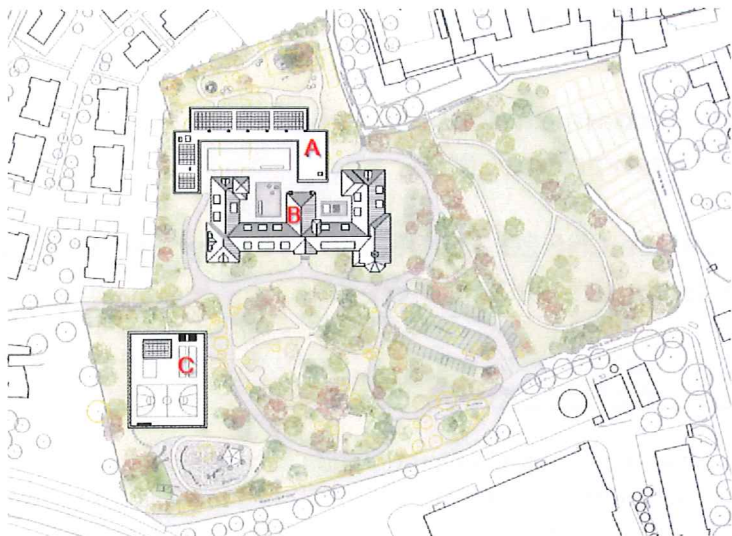
En 2007, les divers travaux réalisés ont permis de désaffecter le site de Motte-Châtel, ce sont donc les 3-4H qui ont investi le site du Sacré-Coeur, toujours en cohabitant avec Orès. Avec l'introduction de la 2^e année d'école enfantine obligatoire et l'augmentation des effectifs, les locaux au Sacré-Coeur ne suffisaient plus à accueillir tous ces élèves. A la rentrée scolaire 2010-2011, la commune a donc réaffecté le site de Motte-Châtel et y a installé 3 classes enfantines et l'accueil extrascolaire (AES).

A la rentrée scolaire 2014, vu l'augmentation des effectifs, une classe d'école enfantine supplémentaire a dû être ouverte à Motte-Châtel, mais cette fois dans le bâtiment des Egralets. Cette salle se veut provisoire car sa surface ne respecte pas les normes en vigueur. Le Conseil communal a justifié cet état en certifiant aux instances cantonales que, dès la reprise totale du site du Sacré-Cœur, des travaux allaient être entrepris afin d'offrir des locaux qui correspondent aux standards exigés. Nous avons reçu une dérogation limitée dans le temps.

Vu la complexité et la taille du projet, celui-ci a pris du retard. En mars 2014, le Conseil communal a demandé un crédit d'étude pour l'assainissement et pour l'aménagement de salles de classes supplémentaires. C'est le bureau Bovet-Jecker qui a été retenu et son avant-projet a été présenté au Conseil général. Suite au résultat présenté, une étude a été demandée à un bureau d'architecte local pour étudier la possibilité d'implanter une salle de gymnastique triple sur le site du Sacré-Cœur, ceci ne faisant pas partie du cahier des charges pour l'étude de Bovet-Jecker. En parallèle, une commission du Conseil général a siégé.

Entre-temps, le Conseil communal a décidé d'acquérir le solde du site du Sacré-Coeur, c'est pourquoi un message dans ce sens a été adressé et accepté par le Conseil général en 2015. Ayant en mains l'avant-projet et connaissant la possibilité d'intégrer une salle de gymnastique triple sur le site du Sacré-Coeur, le Conseil communal a pris la décision d'entamer des mandats d'études parallèles (MEP), afin d'utiliser d'une manière optimale le secteur du Sacré-Coeur pour une fonction scolaire et d'analyser à plus large échelle son intégration dans le territoire (situation centrale d'Estavayer-le-Lac), notamment en

termes d'accessibilité (mobilité douce et motorisée) et de valorisation de ce site historique. Dans le jury du MEP, divers spécialistes étaient représentés, dont le Chef de service des biens culturels (SBC) M. Rück. Ce jury a voté à l'unanimité pour le projet Bart-Buchhofer qui a été présenté à la population en automne 2016.



Le projet global, qui couvre les besoins à l'horizon 2045, consiste en:

- la construction d'un nouveau bâtiment scolaire (bâtiment A) ;
- la transformation du bâtiment historique du Sacré-Cœur (bâtiment B) ;
- la construction d'une double salle de sport (bâtiment C).

Outre l'acquisition du bâtiment et l'achat de l'annexe, divers messages ont été votés par le Conseil général afin de maintenir le bâtiment historique en état (voir tableau ci-dessous). Les installations techniques (distribution du chauffage, ventilation, électricité, distribution d'eau, etc.) sont en fin de vie et une rénovation est nécessaire. Ces travaux lourds dans le bâtiment B ne permettront pas d'y maintenir une activité scolaire. C'est pourquoi, la construction du nouveau bâtiment en premier lieu s'impose.

| | | |
|----------------|------------------|---|
| mai 2006 | CHF 600'000.00 | Divers travaux d'entretien |
| mai 2007 | CHF 1'225'000.00 | Aménagement de 6 nouvelles salles de classes, salles annexes et sanitaires |
| avril 2012 | CHF 135'000.00 | Remplacement de fenêtres |
| janvier 2013 | CHF 30'000.00 | Etanchéité de la toiture de la chaufferie |
| mars 2014 | CHF 290'000.00 | Etude de l'assainissement et pour l'aménagement de salles de classes et de locaux supplémentaires |
| août 2015 | CHF 22'000.00 | Vitrification du parquet de la salle de spectacles |
| septembre 2015 | CHF 1'620'000.00 | Achat de l'art. RF 3253 et de ses bâtiments (annexe) |
| septembre 2015 | CHF 1'339'000.00 | Mandats d'études parallèles (MEP), honoraires d'architectes et d'ingénieurs pour le projet |

2. Besoins

Actuellement, le bâtiment historique abrite 12 salles de classes primaires, 3 salles d'activités créatrices, une classe de langue et diverses salles d'appui. Nous avons également encore quelques locataires qui utilisent ces locaux.

Le MEP a démontré que le bâtiment historique peut accueillir un maximum de 18 classes aux normes dans ses murs. Compte tenu des projections en termes d'effectifs (cf. graphique ci-après), ce nombre de classes ne sera pas suffisant et des locaux supplémentaires doivent donc être construits.

L'article 121 du Règlement de la loi sur la scolarité obligatoire précise que, dans la mesure du possible, les communes regroupent les locaux et installations scolaires de manière à éviter aux élèves des déplacements durant le temps consacré à l'enseignement. C'est pourquoi la construction d'un nouveau bâtiment sur le site du Sacré-Cœur est idéale. En effet, ce site abrite non seulement de nombreuses salles de classes, mais également les salles d'appui et spéciales nécessaires. De plus, ce complexe scolaire est idéalement situé à proximité du centre-ville d'Estavayer-le-Lac et est facilement atteignable pour les usagers. En outre, il n'y a pas d'autre terrain disponible sur notre commune pouvant accueillir à court terme un centre scolaire.

Il est illusoire de penser combler le déficit en salles de classes en rouvrant des classes dans les villages fusionnés. En effet, les classes fermées ont des surfaces comprises entre 43 et 75 m² alors que les normes actuelles applicables sont les suivantes :

- Pour les écoles enfantines, la surface subventionnable d'une salle de classe est de 96 m² ;
- Pour les écoles primaires, la surface subventionnable d'une salle de classe est de 81 m².

La présence de classes isolées est aussi en contradiction avec le regroupement des compétences et des collaborations pédagogiques voulu par la loi (concernant l'enseignement de l'anglais par exemple). Enfin, il est à préciser que, dès la rentrée scolaire 2018, tous les coûts des transports scolaires seront à la charge des communes, alors qu'actuellement c'est le canton qui les prend en charge. Cela n'est donc pas rationnel de multiplier les déplacements dans de nombreux villages.

3. Description du projet

Compte tenu de l'ampleur de l'investissement pour un aménagement complet du site du Sacré-Cœur (nouveau bâtiment, rénovation du bâtiment historique et éventuelles halles de sport), le Conseil communal a pris la décision de ne réaliser que le bâtiment neuf pour l'instant. Cette façon de faire permettra également d'étudier plus précisément l'affectation du bâtiment B et de suivre l'évolution démographique de la zone scolaire 1.

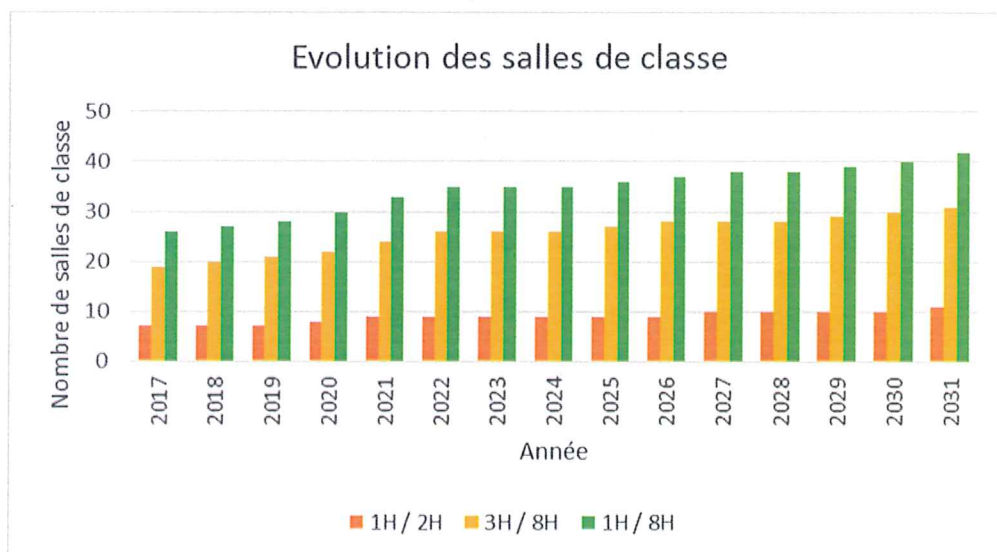
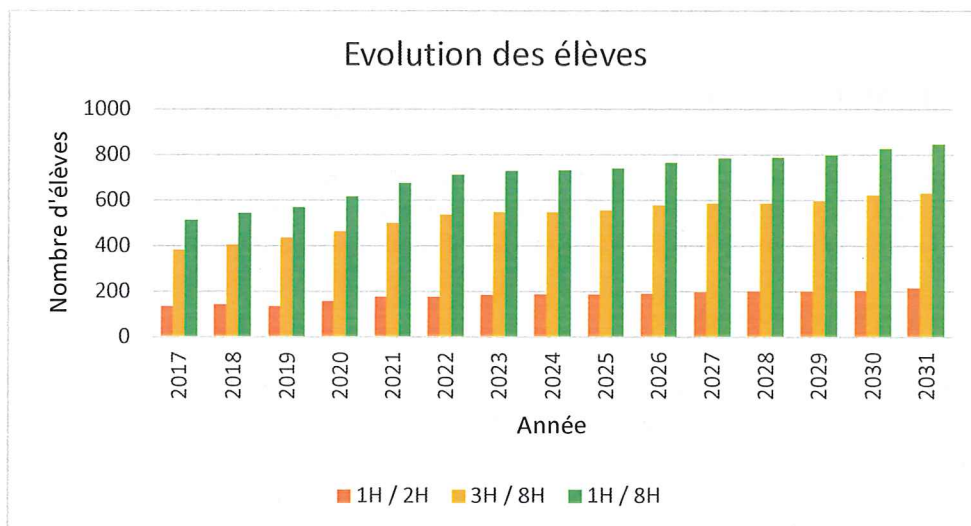
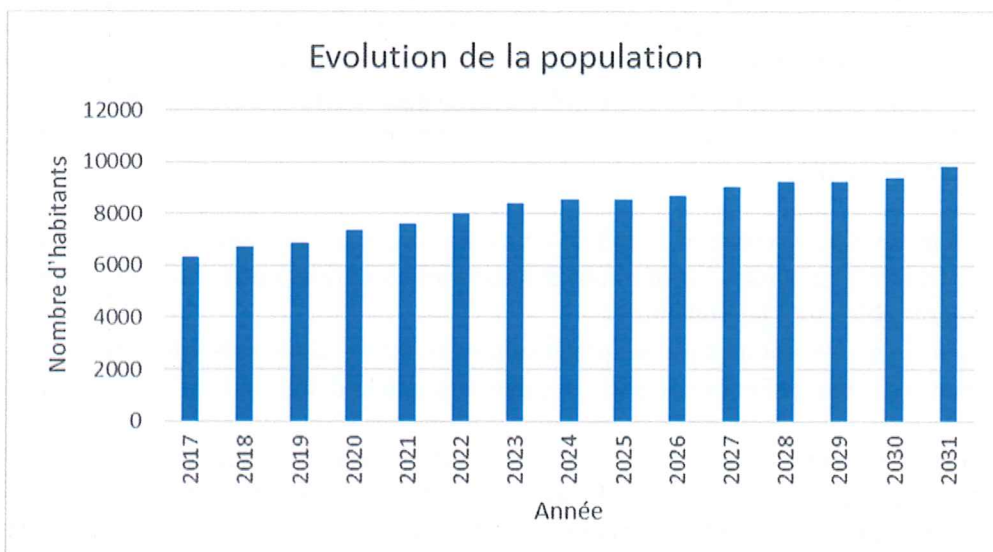
Ce message consiste en la construction du bâtiment A qui permettra de basculer les classes existantes du bâtiment historique vers le nouveau bâtiment. Une fois la décision prise concernant l'affectation du bâtiment historique, nous pourrons réaliser en temps utile les travaux nécessaires sur le bâtiment B sans nuisance et danger pour les élèves. En principe, cette façon de faire évitera la mise en place de structures provisoires, type containers, très onéreuses.

Suite à la fusion, nous sommes également en déficit de places protégées de protection civile ; c'est pourquoi il est proposé de pallier ce manque en construisant déjà 389 places dans le sous-sol du bâtiment A.

Le nouveau bâtiment comporte 2 niveaux + rez + sous-sol. Il est organisé de la manière suivante :

- Sous-sol :
 - 8 cellules d'abri PC d'une capacité totale de 389 places
 - Locaux techniques, locaux de services, etc.
- Rez :
 - 5 salles enfantines
 - 1 salle polyvalente de 87 m² modulable
 - Sanitaires
- Premier :
 - 7 salles primaires
 - 2 salles d'appui
 - Sanitaires
- Second
 - 7 salles primaires
 - 2 salles d'appui
 - Sanitaires

Il est précisé que les chiffres présentés dans les graphiques concernent la zone scolaire 1 (Estavayer-le-Lac et Font).



Avant de débiter la construction du nouveau bâtiment, des travaux préparatoires sont nécessaires :

- Démolition de l'annexe et des bâtiments situés au Nord du bâtiment historique et préparation du terrain.
- Déplacement des conduites du réseau de chauffage à distance ESTACAD.
- Réalisation des canalisations eaux usées et eaux claires.
- Modification des introductions (électricité, téléphone, etc.)
- Modification de la ventilation du théâtre.

4. Coût des travaux

Le devis du projet a été établi par le bureau d'architectes et se présente comme suit (en CHF) :

| | |
|------------------------------------|----------------------|
| Travaux préparatoires | 1'190'000.00 |
| Bâtiment | 11'550'000.00 |
| Aménagements extérieurs | 1'100'000.00 |
| Frais secondaires | 190'000.00 |
| Equipement, ameublement | 270'000.00 |
| | |
| Honoraires architectes | 1'450'000.00 |
| Honoraires ingénieurs civils | 420'000.00 |
| Honoraires ingénieurs CVSE | 260'000.00 |
| Honoraires architectes-paysagistes | 210'000.00 |
| | |
| Divers et imprévus 15% | 2'500'000.00 |
| | |
| Total HT | <u>19'140'000.00</u> |
| | |
| TVA 8% (arrondi) | 1'532'000.00 |
| | |
| Total TTC | <u>20'672'000.00</u> |

Nous précisons que les estimations des architectes ont été réalisées avec une marge de +/- 15%. Les chiffres ci-dessus correspondent aux montants communiqués par les architectes, arrondis, mais sans adaptation de cette marge vers le bas ou vers le haut. Une réserve de 15% sur l'ensemble des travaux a néanmoins été insérée pour les divers et imprévus et pour tenir compte de la marge de l'estimation des architectes.

Pour les constructions scolaires, il est possible d'obtenir des subventions ; la demande pour tout le projet, a d'ailleurs été faite en décembre 2016 et nous avons reçu un préavis favorable. Il est également possible d'obtenir des subventions pour les places protégées de protection civile.

La construction en sous-sol d'un abri de protection civile de 389 places est chiffrée à CHF 965'000.00 TTC, y compris les honoraires (coûts estimés à +/-15% incluant le gros-œuvre et l'équipement). Ces coûts sont inclus dans le montant ci-dessus. Un montant de CHF 1'500.00 par place, soit un total de CHF 583'500.00, pourra être utilisé et puisé dans notre réserve communale pour le financement de cet abri. Concrètement, ce montant sera porté en diminution de notre réserve au bilan pour les places de protection civile et ne devra pas être amorti.

Une demande de subvention a été soumise à la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions pour ce projet (DAEC) de nouveau bâtiment. Selon les estimations de la DAEC, le montant présumé de la subvention se monte à un peu plus de CHF 867'000.00. Le montant effectif touché sera porté en déduction du coût des travaux ci-dessus.

5. Financement

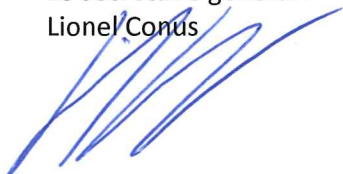
Le montant de CHF 20'672'000.00 TTC devra être financé par l'emprunt. Sur cette somme globale, un montant de CHF 583'500.00 pourra être financé par notre réserve communale pour les places de protection civile. Le solde, soit un montant de CHF 20'088'500.00, sera porté à charge du Dicastère des Bâtiments et Infrastructures. Le taux d'amortissement est fixé à 3% selon l'article 53 ReLCo. En comptant un taux d'intérêts raisonnable à 2%, la charge financière annuelle sera d'environ CHF 1'004'425.00. Le montant reçu de la subvention cantonale réduira proportionnellement la charge financière ci-dessus.

6. Conclusion

Le Conseil communal recommande au Conseil général d'octroyer un crédit d'investissement de CHF 20'672'000.00 TTC pour la construction d'un nouveau bâtiment scolaire sur le site du Sacré-Cœur et de l'autoriser à conclure l'emprunt y relatif.

Message validé par le Conseil communal lors de sa séance du 9 octobre 2017.

Le Secrétaire général :
Lionel Conus



AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL :



Le Syndic :
André Losey



Conseillers communaux responsables :

-Jean-Claude Votta, Dicastère des Bâtiments et Infrastructures
-Marlis Schwarzentrub, Dicastère de l'Enseignement, Formation et Petite enfance

Annexes : Rapports de la commission

Rapport de la commission du Sacré-Cœur.

En préambule, nous tenons à préciser que nous ne contestons pas la nécessité de construire des salles de classe à Estavayer-le-Lac. En effet, nous sommes conscients des obligations de la commune à mettre à disposition de nos élèves des infrastructures scolaires fonctionnelles et de qualité.

Cependant, nous déplorons le fait que nous ayons été mis en face d'un projet tout ficelé sans avoir pu participer à sa conception. Nous avons été mis devant le fait accompli. Nous constatons avec regret que le projet présenté a été mal cadré dès le début, ce qui a laissé carte blanche aux architectes qui ont donné libre cours à leur imagination.

Nous émettons des réserves et des réticences sur le projet Sacré-Cœur tel que présenté, à savoir :

- Le **coût des réalisations** nous semble beaucoup trop important (Lors de la présentation du programme de législature du 28 août dernier, le Conseil communal a précisé que la limite du crédit d'investissement de la commune devrait se situer aux environs de 60 millions de francs. La commune peut-elle se permettre d'investir 50 millions dans les réalisations envisagées sur le site du Sacré-Cœur sans préteriter pour autant les autres projets et investissements qui devront être réalisés à l'avenir dans la nouvelle commune ?)
- Nous demandons une **évaluation plus précise** sur les besoins réels en salles de classe pour les cinq prochaines années (Est-il nécessaire actuellement que la commune construise des salles pour répondre à un hypothétique besoin pour les années 2030 ?)
- Nous estimons qu'une **étude plus approfondie** devrait être menée sur le **grand potentiel de surfaces de l'actuel bâtiment du Sacré-Cœur** qui devrait être mieux utilisé et rationalisé. Il y a certainement des possibilités et des opportunités pour y construire des salles de classe en mettant à profit les locaux existants.
- En implantant ce nouveau bâtiment tout proche de l'actuel Sacré-Cœur, ne va-t-on pas créer sur un seul site une école qui ne sera peut-être plus à taille humaine du fait de **l'importante concentration d'élèves** ? A ce titre nous tenons à rendre attentifs à la dangerosité et à la complexité de l'accès au site notamment au trafic des véhicules qui en découlera.

Nous sommes conscients que la remise en question de ce projet va inévitablement occasionner du retard dans la construction de salles de classe, mais nous pensons qu'il devrait être possible de trouver des **solutions provisoires** en aménageant si nécessaire des locaux existants dans **l'ensemble de la nouvelle commune** sans avoir à recourir à des containers.

Au vue de ces considérations, nous proposons de ne pas accepter le projet trop ambitieux tel que présenté. Nous sommes d'avis de repenser et de réétudier un nouveau projet dans son ensemble en prenant en considération tous les enjeux et les paramètres qui devraient permettre de réaliser des salles de classe dans des conditions acceptables tant sur le plan pédagogique que sur le plan financier.

Jean-Michel Tardy (Vernay)
Romain Lambert (UDC)
Cédric Bugnon (Murist-Vuissens)
Jean-Marie Pittet (Indépendant)
Denis Chassot (BMR)

Commission du Sacré-Cœur – Rapport de minorité

Historique

C'est en 1905 qu'est né le Pensionnat pour jeunes filles du Sacré-Cœur fondé par le capucin Théodose Florentini et construit sur un terrain de 27'072 m². L'école n'étant pas obligatoire à cette époque, beaucoup d'enfants vagabondaient et devenaient de petits voleurs. Le Père Théodose ne reste pas insensible à cet état de choses, il veut créer des hôpitaux, des écoles et même des fabriques.

A partir de là, environ 12'000 jeunes gens et jeunes filles y ont suivi des formations diverses sous la houlette des Sœurs d'Ingenbohl. Quelques dates significatives :

- 1902 projet
- 1903 choix d'un terrain
- 1905 inauguration et bénédiction de la maison
- 1911 incendie qui ravage les étages supérieurs
- 1982 début de la fin ! fermeture de l'école normale
- 1987 accueil du premier garçon
- 1999 l'école devient une S.A et prend le nom de Centre de formation du Sacré-Cœur
- 2005 et 2015 Achat des bâtiments et du parc par la commune d'Estavayer-le-Lac pour la somme CHF 5'730'000.- (ce qui représente un prix d'environ CHF 210.- le m² et la gratuité des bâtiments)
- 2015 derniers élèves sous la houlette des Sœurs d'Ingenbohl et fermeture de l'Institut du Sacré-Cœur

Coûts du bâtiment de 2005 à 2015

| | |
|---|------------------------|
| 2005 achat | CHF 4'110'000.- |
| 2006 entretien et gaz | CHF 600'000.- |
| 2007 aménagement de salles | CHF 1'225'000.- |
| 2012 remplacement de fenêtres | CHF 135'000. |
| 2013 étanchéité chaufferie | CHF 30'000.- |
| 2014 crédit d'études assainissement | CHF 290'000.- |
| 2014 parquet salle de théâtre | CHF 22'000.- |
| 2015 octroi du crédit pour le mandat d'étude parallèle | CHF 1'339'000.- |
| 2015 octroi d'un crédit d'investissement pour l'achat des parties annexes | CHF <u>1'620'000.-</u> |
| Total | CHF <u>9'371'000.-</u> |

Historique de la commission

La commission de la législature précédente était formée de :

Pour le Conseil communal:

- Marlis Schwarzentrub;
- Daniel Krattinger.

Pour la commission :

- Christine Duc, PS ;
- Jean-Michel Bondallaz, Président, PDC ;
- Christophe Bloechle, PRL ;
- Rémy Koch, UDC;
- Jérôme Carrard, Groupe Font ;
- Christophe Lambert, Responsable d'établissement (voix consultative).

Pour les services communaux :

- Danilo Perrenoud ;
- Eugenia Nicolier.

Architecte : M. Bovet.

Cette commission avait accepté à l'unanimité le projet du bureau d'architecture Bovet-Jeker de rénovation et d'agrandissement du Sacré-Cœur pour une somme avoisinant les CHF 27'000'000.- Les aménagements extérieurs et la salle de sport double n'étaient pas prévus dans le projet.

Par la suite, le Conseil communal a décidé de lancer un mandat d'étude parallèle pour un nouveau projet de transformation et d'agrandissement du Sacré-Cœur. Durant toute cette phase, la commission a été exclue du projet.

Le 2 novembre 2016, les membres de la commission et le conseil général ont découvert le projet lauréat lors d'une présentation à l'Amarante. 7

En janvier 2017, une nouvelle commission a été créée suite à la fusion pour continuer le projet.

La nouvelle commission est composée de :

Pour le Conseil communal:

- Marlis Schwarzentrub;
- Jean-Claude Votta.

Pour la commission :

- Christine Duc, PS ;
- Jean-Michel Bondallaz, Président, PDC ;
- Christophe Bloechle, PRL ;
- Romain Lambert, UDC ;
- Jean-Marie Pittet, Indépendant ;
- Denis Chassot, BMR ;
- Jean-Michel Tardy, Vernay ;
- Cédric Bugnon, Murist-Vuissens ;
- Christophe Lambert, Responsable d'établissement (voix consultative).

Pour les services communaux :

- Pascal Torche,
- Eugenia Nicolier.

Architecte : Bureau Bart & Buchhofer

La commission actuelle s'est rencontrée à 7 reprises et après de vives discussions, n'a pas trouvé de compromis si ce n'est d'étapiser la construction en trois phases et de modifier le projet de la halle de sport :

1. Dans l'immédiat, construction du nouveau bâtiment et de ses 19 salles de classes et annexes.
2. Dans quelques années, la rénovation du bâtiment historique.
3. La création d'une salle de gym double.

Le MEP propose une salle de gym double semi-enterrée avec un terrain de sport sur le toit et une salle de théorie. La commission propose de revoir à la baisse ce projet en supprimant le terrain sur le toit, la salle de théorie et de la construire au niveau du sol. Ces aménagements nous permettront, certainement, d'économiser quelques millions.

La commission s'est ensuite scindée en deux. Nous vous proposons donc le rapport de minorité ci-dessous et qui concerne uniquement la construction du nouveau bâtiment.

Les besoins :

Depuis 20 ans, aucun investissement n'a été fait pour les écoles d'Estavayer-le-Lac. Certains bâtiments ne répondent plus aux normes actuelles.

Les statistiques cantonales montrent que d'ici 2025 nous aurons besoin de 36 salles de classes (9 enfantines et 27 primaires). Actuellement nous avons 7 classes enfantines et 19 primaires avec la réserve d'une salle.

Les alternatives à la construction d'un nouveau bâtiment :

Les salles disponibles dans les villages sont hors normes et nécessiteraient de coûteuses transformations auxquelles se rajouteraient des coûts de transports spéciaux à la charge de la commune. Exemples : Murist-Vuissens débourseront cette année CHF 165'000.- et Vernay CHF 185'375.-.

Une autre possibilité serait la location ou l'achat de containers. La location annuelle d'une salle en container reviendrait à CHF 150'000.- ou son achat à CHF 500'000.-. Travailler dans des containers engendre de nombreux désagréments. En effet, il est difficile de les climatiser en été et en hiver et les nuisances sonores sont nombreuses. Il faudrait 9 containers pour 2025.

La délocalisation de salles au CO est impossible d'après les renseignements fournis par la direction de l'école.

Les sous-sols, les combles et l'annexe du bâtiment historiques ne peuvent pas être transformés en salles de classe selon les normes cantonales.

En conclusion, il n'y a pas d'alternatives raisonnables.

Avantages du nouveau bâtiment :

L'école du Sacré-Cœur est située dans un parc en plein cœur de la ville. Les élèves peuvent s'y rendre en sécurité à pied. Distance maximale 1,5 km.

Les élèves seront répartis dans différentes cours de récréation (4) suivant leur âge.

Il y aura 6 portes d'accès au bâtiment permettant de gérer le flux des écoliers.

Il y a un cloisonnement clair et bien défini entre les classes enfantines et primaires.

Lors de la rénovation du bâtiment historique les élèves pourront être déplacés dans le nouveau bâtiment. Leur sécurité sera alors assurée et les inconvénients des travaux minimisés.

La nouvelle loi scolaire encourage les regroupements de classes pour favoriser les échanges de compétences entre les enseignants.

La centralisation sur un seul site favorisera la mise en place de Pedibus et l'organisation des parents.

Les coûts :

Dans le coût total du nouveau bâtiment de CHF 20'672'000.- sont compris :

1. Les abris PC pour un total de CHF 965'000.-
2. Divers travaux préparatoires (démolition de l'annexe, déplacement du réseau EstaCad, canalisations eaux pour les deux bâtiments, local technique pour les deux bâtiments) pour un total de CHF 1'190'000.-
3. Les aménagements extérieurs pour un total de CHF 1'100'000.-

Il convient aussi de relever que nous nous situons sur un site historique protégé avec des contraintes qui pèsent sur les coûts :

1. La forme et l'architecture du nouveau bâtiment doivent respecter la bâtisse historique.
2. La zone de protection des remparts ne peut pas être touchée.

Nous nous trouvons dans une zone déjà construite et la comparaison avec des écoles neuves bâties sur des terrains vierges n'est pas pertinente.

Conclusion :

Une somme importante a déjà été engagée (CHF 9'371'000.-) et le lieu situé au centre ville dans ce magnifique parc nous semble le meilleur pour nos écoliers.

Pour un projet de cette ampleur, une perspective sur 10 ans relève du court terme. Il est important d'avoir une vision pour les 15 à 20 prochaines années.

Il appartient à la commission financière de se prononcer sur la capacité de la commune à financer un tel projet.

Aux vues de ces considérations, et pour la conservation du patrimoine, ce site est un bijou à sauvegarder, les sous-signataires demandent au conseil général d'accepter ces propositions et ce projet.

Pour le rapport de minorité de la commission :

Jean-Michel Bondallaz, Président, PDC
Christine Duc, PS
Christophe Bloechle, PLR